Informations de base

2010/2290(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget général 2011: toutes sections, deuxième version **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	TRÜPEL Helga (Verts/ALE)	02/12/2010

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	3057	2010-12-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2010	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2010)0750	Résumé
26/11/2010	Informations supplémentaires		Résumé
08/12/2010	Vote en commission		Résumé
10/12/2010	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	17635/2010	Résumé
10/12/2010	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0369/2010	
10/12/2010	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/2010	Débat en plénière		
15/12/2010	Décision du Parlement	T7-0475/2010	Résumé
15/12/2010	Résultat du vote au parlement		
15/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		
15/03/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2290(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/04703

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE454.478	02/12/2010	
Amendements déposés en commission		PE454.521	07/12/2010	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0369/2010	10/12/2010	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0475/2010	15/12/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	17635/2010	10/12/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2010)0750	26/11/2010	Résumé
Document de suivi	C(2011)0984	11/02/2011	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Rectificatif à l'acte final 32011B0125R(01)
JO L 172 30.06.2011, p. 0015

Budget 2011/0125
JO L 068 15.03.2011, p. 0001 Résumé

Budget général 2011: toutes sections, deuxième version

2010/2290(BUD) - 15/12/2010 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE LÉGISLATIF : 2011/125/UE, Euratom.

CONTENU : le 15 décembre 2010, le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2011 de l'UE, le premier budget adopté depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Éléments de procédure et application des nouvelles règles issues du Traité de Lisbonne : le budget tel qu'adopté en Plénière par le Parlement européen correspond à l'accord auquel la présidence belge et le Parlement européen sont parvenus lors du trilogue interinstitutionnel du 6 décembre 2010. Les négociations relatives à un premier projet de budget pour 2011, présenté par la Commission au printemps, avaient en effet échoué au sein du comité de conciliation le 15 novembre 2011. En conséquence, et en application de l'article 314, paragraphe 8, du TFUE, la Commission a présenté, le 26 novembre 2010, un nouveau projet de budget pour le même exercice, lequel a constitué la base de l'accord budgétaire finalement obtenu entre le Parlement européen et le Conseil.

Le budget 2011, en quelques chiffres : le budget 2011, se présente globalement comme suit :

- montant total des crédits de paiement **:126,527 milliards EUR** (+2,9% par rapport au budget 2010), ce qui correspond à 1,01% du revenu national brut (RNB) de l'UE ;
- montant total des crédits d'engagement : **141,909 milliards EUR** (+0,3%), ce qui laisse une marge de 1,891 milliard EUR au titre de l'enveloppe globale du cadre financier.

Le budget prévoit **une augmentation de 14,5% en crédits de paiement** pour les mesures visant à stimuler la **croissance économique** (41,7 milliards EUR, rubrique 1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi), ainsi qu'une augmentation de 10,1% dans le domaine de la Liberté, Sécurité et Justice (813 millions EUR, rubrique 3a). L'augmentation des crédits de paiement pour la Cohésion est due principalement au fait que beaucoup de projets en Europe ont atteint leur régime de croisière et que la Commission devra exécuter plus de paiements, puisqu'elle cofinance ces programmes.

Un certain nombre d'autres rubriques budgétaires ont cependant été **réduites** par rapport à 2010 :

i) l'agriculture et l'environnement (56,4 milliards EUR, rubrique 2 – Préservation et gestion des ressources naturelles) réduites de 3% ;

ii) citoyenneté (646 millions EUR, rubrique 3b) diminuée de 3,9% ;

iii) « L'UE en tant que partenaire mondial » (politique extérieure de l'UE) (7,2 milliards EUR, rubrique 4) réduite de 7,1% ;

iv) le budget administratif qui se maintient à moins de 6% du budget total.

Principales priorités budgétaires : les dossiers tels l'énergie, l'environnement, le climat, le commerce, la croissance et la stabilité financière figurent parmi les principales priorités du budget 2011. Ils permettront de continuer à investir dans l'avenir de l'Europe via des mesures encourageant **la croissance et l'emploi**. On relèvera également une autre grande priorité budgétaire demandée par le Parlement européen : la **Jeunesse**. Ainsi, de multiples initiatives concrètes seront mises sur pied dans cet objectif, en particulier via :

- le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui disposera de 1,2 milliard EUR pour financer plus de 290.000 bourses individuelles permettant de travailler et de suivre des formations à l'étranger ;
- le programme «Jeunesse en action» qui bénéficiera de quelque 130 millions EUR et permettra à plus de 120.000 jeunes de participer notamment dans le cadre de projets d'échanges de jeunes et de démocratie interculturelle, ainsi qu'à plus de 5.300 participants dans le cadre du Service volontaire européen ;
- Erasmus pour jeunes entrepreneurs qui mettra 2 millions EUR à la disposition de plus de 1.200 partenariats entre des jeunes professionnels et des entreprises établies.

Le budget 2011 – Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE DURABLE** : cette rubrique est affectée d'un montant record de **64,5 milliards EUR** en engagements et de quelque 53,3 milliards EUR en crédits pour paiement pour stimuler l'économie européenne. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques et couvre 45,5% du budget :
 - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette sous-rubrique concentre les principales actions du Plan de relance et comporte des engagements de l'ordre de 13,5 milliards EUR (en perte de 9% par rapport à 2010 en engagements mais en croissance de 2,5% en paiements avec 11,6 milliards EUR). Á titre indicatif, cette rubrique inclut le 7ème programme-cadre de recherche (7e PC) avec 8,6 milliards EUR lequel finance des équipes paneuropéennes de chercheurs et d'entreprises qui s'efforcent de relever d'importants défis sociétaux, tels que le changement climatique et le vieillissement de la population. Les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie bénéficieront de 1,5 milliard EUR pour optimiser la sécurité et l'efficacité du transport des personnes, des marchandises, des services et de l'énergie et le rendre moins polluant. Le programme-cadre pour la compétitivité et l' innovation (PCI) consacrera plus de 500 millions EUR au renforcement de la capacité d'innovation des PME, notamment dans le domaine des services basés sur les technologies de l'information et de la communication et des solutions écologiques.
 - **1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi** : avec 51 milliards EUR en engagements et quelque 41,7 milliards EUR en paiements cette sous-rubrique concentre les actions structurelles de l'Union et la politique environnementale et d'aménagement du territoire. Par rapport à 2010, les crédits de paiements augmentent de 14,5%. Dans le cadre de cette sous-rubrique, 31,4 milliards EUR seront affectés aux investissements destinés à moderniser et à diversifier les structures économiques des régions et territoires d'Europe les moins développés (développement des transports ferroviaires, notamment). L'aide permettra en outre à près d'un million de personnes de bénéficier du traitement des eaux et améliorera les infrastructures dans le domaine de l'information et des

communications. Afin d'adapter la main-d'œuvre européenne à un environnement économique en mutation, des programmes de formation à de nouvelles compétences et d'informations sur les possibilités d'emploi seront financés par le Fonds social européen à hauteur de 10,9 milliards EUR.

- **Rubrique 2 – CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** : les dépenses agricoles accusent une légère perte par rapport à 2010, avec une enveloppe de près de 42,9 milliards EUR en engagements pour les dépenses relatives au marché et les paiements directs. Au total, cette rubrique se caractérise par les montants suivants : 58,7 milliards EUR en engagements et 56,4 milliards EUR en crédits de paiements. L'ensemble de la rubrique « Ressources naturelles » ne couvre plus que 41,3% du budget dont à peine plus de 30% pour les dépenses de marché et 11% pour le développement rural, l'environnement et la pêche. Á titre indicatif, cette rubrique permettra de stabiliser la situation financière de 7 millions d'agriculteurs, qui respectent de strictes normes environnementales tout en contribuant à la préservation du sol, de l'eau et de l'air en Europe. En outre, 14,4 milliards EUR seront investis dans la diversification économique des zones rurales, qui regroupent 50% de la population de l'UE. Le Fonds européen de la pêche disposera de 658 millions EUR pour garantir la compétitivité et la durabilité du secteur européen de la pêche tout en maintenant des prix raisonnables pour les consommateurs. Enfin, quelque 333 millions EUR serviront à financer des projets, dans le cadre du programme LIFE+, relatifs à la gestion des déchets, à la pollution atmosphérique et à la perte de biodiversité.

- **Rubrique 3 : CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE** : cette rubrique atteint désormais 1,3% du budget de l'Union avec **1,8 milliards EUR** en engagements -en progrès de 8% par rapport à 2010- et 1,5 milliard en paiements. Cette rubrique comporte les deux sous-rubriques suivantes (à l'exclusion du Fonds de solidarité de l'Union) :
 - **Rubrique 3a - Liberté, sécurité et justice** : 1,1 milliard EUR en engagements. Cette sous-rubrique couvre notamment la gestion des flux migratoires qui mobilisera au niveau de l'UE quelque 612 millions EUR (mis à la disposition des États membres pour les aider à renforcer les mesures de lutte contre l'immigration clandestine et à concevoir des programmes d'intégration des migrants qualifiés). Pour renforcer la sécurité et le bien-être des citoyens européens, le programme «Sécurité et protection des libertés» consacrera 134 millions EUR à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, à la conception de systèmes efficaces de gestion des crises, à l'échange d'informations et à l'amélioration de la coopération entre les services répressifs ;
 - **Rubrique 3b – Citoyenneté** (incluant l'aide à la jeunesse et à la culture) avec 700 millions EUR en engagements. Pour faire de l' Europe un espace dynamique sur le plan culturel, les programmes MEDIA et Culture alloueront conjointement quelque 168 millions EUR au soutien de l'industrie cinématographique européenne, à la coopération transfrontalière entre artistes et à la promotion des capitales européennes de la culture.

- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : cette rubrique atteint en 2011, 8,8 milliards EUR en engagements (et 7,2 milliards EUR en paiements). Elle atteint désormais 6,2% du budget de l'Union. Cette rubrique inclut des instruments tels que l'instrument de coopération au développement (ICD) qui disposera de 2,6 milliards EUR pour répondre aux besoins fondamentaux des populations de 47 pays en développement en Amérique latine, en Asie et Asie centrale et dans la région du Golfe ainsi qu'en Afrique du Sud. En outre, en cas de crise humanitaire, 825 millions EUR alloués au titre de l'aide humanitaire permettront de venir en aide à des millions de personnes touchées par des crises d'origine humaine ou des catastrophes naturelles. Les pays d'Europe de l'Est, du sud du Caucase et du sud de la Méditerranée qui bordent l'Union bénéficieront d'un financement de 1,8 milliard EUR via l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui promeut la bonne gouvernance et le développement économique et social équitable. L'instrument d'aide de préadhésion (IAP) bénéficiera de 1,6 milliard EUR pour soutenir les pays candidats à l'UE (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) et les pays candidats potentiels dans les efforts qu'ils accomplissent pour se rapprocher des normes et politiques européennes. Á noter en outre, qu'avec le traité de Lisbonne, un nouveau service est mis en place. Il s'agit du nouveau **Service européen pour l'action extérieure** (SEAE). Constitué de membres du personnel de la Commission, du Conseil et des États membres, le SEAE assistera la haute représentante/vice-présidente Catherine Ashton dans la coordination et l'harmonisation des actions extérieures de l'Union européenne.
- **Rubrique 5 – ADMINISTRATION** : enfin, la rubrique représente 5,7% du budget total de l'UE et concentre pratiquement **8,2 milliards EUR** (en engagements et en paiements) pour couvrir l'ensemble des dépenses de toutes les institutions européennes.

Budget général 2011: toutes sections, deuxième version

2010/2290(BUD) - 15/12/2010 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 508 voix pour, 141 voix contre et 19 abstentions, une résolution destinée à définitivement approuver le projet de budget de l'exercice 2011 tel que modifié par la position du Conseil (toutes sections).

Dans sa résolution, le Parlement indique que, bien que ce projet de budget ne réponde pas pleinement à la nécessité objective de viabilité, de cohérence et d'efficacité du budget de l'Union, son objectif est **de doter l'Union d'un budget** qui puisse être pleinement mis en œuvre de façon prévisible dès le début de l'exercice.

Le Parlement fait en outre un certain nombre de remarques dont il faut tenir compte au moment de l'adoption du budget :

- **réforme indispensable du système de ressources propres** : le Parlement souligne que, vu l'évolution du système des ressources propres de l'Union (progressivement remplacé par des contributions nationales) et sachant qu'il est de plus en plus perçu comme une charge excessive pour les finances publiques des États membres, **sa réforme paraît plus indispensable que jamais**. Il appelle dès lors la Commission à présenter d'ici le 1er juillet 2011 des **propositions concrètes visant à créer de nouvelles ressources propres** pour l'Union européenne sur la base de l'article 311 du TFUE. Il demande également au **Conseil de s'engager à examiner ces propositions avec le Parlement dans le cadre du processus de négociation du prochain cadre financier pluriannuel** (CFP) ;
- **réserves** : le Parlement demande en outre la constitution de réserves budgétaires afin d'aider la Commission à améliorer la transparence en matière d'information et l'exécution des crédits dans le cadre de la section III du budget.

Dans la foulée, le Parlement approuve la déclaration commune relative aux crédits de paiement telle qu'elle figure à la position du Conseil sur le projet de budget (se reporter au résumé du 10 décembre 2010). Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter, pour la fin septembre 2011 au plus tard, des données chiffrées actualisées concernant l'état des lieux et les estimations des crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et 2 en présentant, au besoin, un projet de budget rectificatif dans ce seul but. Ils se prononceront sur tout projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement.

Sur le plan strictement budgétaire, le Parlement a fixé le montant du budget 2011 au niveau du 2ème projet de budget de la Commission proposé le 26 novembre 2010, soit:

- 141,8 milliards EUR en crédits d'engagement et
- 126,5 milliards EUR en crédits de paiement.

Ce budget comprend davantage de financements pour les priorités définies par les députés, notamment les jeunes, l'innovation, le processus de paix au Moyen-Orient et la Palestine, notamment :

- **compétitivité pour la croissance et l'emploi** (sous-rubrique 1a): les députés ont obtenu davantage de crédits pour le programme d'apprentissage tout au long de la vie (+18 millions EUR), le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (+10 millions EUR) et le programme Énergie intelligente-Europe (+10 millions EUR) - une partie de ces enveloppes supplémentaires ont été obtenues via la mobilisation de l'instrument de flexibilité ;
- **cohésion pour la croissance et l'emploi** (sous-rubrique 1b): les députés ont ajouté une nouvelle ligne à hauteur de 2,5 millions EUR pour la stratégie de la mer Baltique;
- **conservation et gestion des ressources naturelles** (rubrique 2) : +6,7 millions EUR pour le programme environnemental LIFE+ et +2 millions EUR pour le soutien de la gestion des ressources de la pêche;
- **liberté, sécurité et de justice** (sous-rubrique 3a): +2,35 millions EUR pour le programme Daphné pour la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants et +1 million EUR pour la prévention du terrorisme;
- **citoyenneté** (sous-rubrique 3b): +4 millions EUR pour soutenir les Jeux olympiques spéciaux mondiaux à Athènes et +3 millions EUR pour le programme Jeunesse en action;
- **l'UE en tant que partenaire mondial** (rubrique 4): +100 millions EUR à la Palestine, au processus de paix et à l'UNRWA (via l'instrument de flexibilité).

Budget général 2011: toutes sections, deuxième version

2010/2290(BUD) - 10/12/2010 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 16 juin 2010, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget pour l'exercice 2011, au sujet duquel la procédure de conciliation prévue à l'article 314, paragraphes 4 à 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) n'a pas abouti.

En application de l'article 314, paragraphe 8, du TFUE, la Commission a présenté, le 26 novembre 2010, un nouveau projet de budget pour le même exercice. Ce nouveau projet de budget pour 2011 est fondé sur l'état d'avancement des négociations au sein du comité de conciliation au 15 novembre 2010, sous réserve de quelques modifications visant à prendre en compte les éléments nouveaux dont on n'avait pas connaissance alors:

- **les crédits de paiement ont été fixés** au niveau retenu dans la position du Conseil d'août 2010, soit **126,527 milliards EUR**, ce qui représente une augmentation de 2,9% par rapport au budget de 2010 (y compris les budgets rectificatifs n° 1 à 7). Les critères retenus pour la ventilation des crédits de paiement entre les différentes rubriques et sous-rubriques du cadre financier n'ont pas été modifiés. Une **déclaration commune** relative aux crédits de paiements a en outre été ajoutée dans laquelle, globalement, le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de présenter un budget rectificatif si les crédits inscrits dans le budget 2011 se révélaient insuffisants pour couvrir les dépenses des sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles), 3 (Citoyenneté, liberté, sécurité et justice) et rubrique 4 (L'UE acteur mondial). Ils demandaient également à la Commission de présenter, d'ici la fin septembre 2011, les derniers chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et 2 et de présenter, si nécessaire, un projet de budget rectificatif à cette seule fin ;
- **les crédits d'engagement n'augmentent que de 0,24% au lieu de 0,48%** le 15 novembre, cette diminution étant principalement due à une réduction des crédits de la rubrique 2 découlant de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget rectificatif n° 10/2010;
- **il est proposé de mobiliser l'instrument de flexibilité** à hauteur de 34 millions EUR en sus du montant indiqué à la sous-rubrique 1a et à hauteur de 71 millions EUR en sus du montant indiqué à la rubrique 4.

Le 10 décembre 2010, le Conseil a dégagé un **accord sur le nouveau projet de budget pour 2011**, compte tenu des **modifications suivantes**:

1. des crédits pour **l'adaptation des rémunérations en 2011 pour un montant total de 91,1 millions EUR** ont été inclus dans le nouveau projet de budget;
2. **les crédits de paiement liés aux lignes budgétaires autres que celles de la rubrique 5 sont réduits de 91,1 millions EUR** en application des mêmes critères que ceux retenus pour la ventilation des crédits de paiement dans le nouveau projet de budget;
3. en ce qui concerne 15 lignes budgétaires, 7 virements de crédits à la réserve, 6 virements de crédits à la ligne budgétaire ainsi que 2 adaptations techniques ont été enregistrés, comme exposé dans un addendum au budget.

Le total des recettes devra être actualisé compte tenu de la position du Conseil au moment de l'adoption du nouveau projet de budget pour l'exercice 2011.

En conclusion, le 10 décembre, le Conseil a adopté, sur la base des éléments mentionnés ci-avant, sa position concernant le nouveau projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

Budget général 2011: toutes sections, deuxième version

2010/2290(BUD) - 26/11/2010 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'une **nouvelle version** du projet de budget général pour l'exercice 2011.

CONTENU : le présent document vise à établir une 2ème version du projet de budget 2011, suite à l'échec du comité de conciliation.

Historique de la procédure budgétaire : le projet de budget 2011 est le premier à être négocié dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place par le traité de Lisbonne.

- la Commission a transmis le projet de budget pour 2011 dans toutes les langues officielles le 15 juin 2010 ;
- le Conseil a achevé sa lecture du projet de budget le 12 août ;
- le Parlement européen a voté sa lecture le 20 octobre. Comme le Parlement européen a adopté des amendements au projet de budget qui n'ont pas été acceptés par le Conseil, le **comité de conciliation a été convoqué**, conformément aux dispositions de l'article 314, paragraphe 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Après 21 jours de travaux, il n'a pas été possible de rapprocher les positions du Parlement européen et du Conseil, de sorte que, conformément à l'article 314, paragraphe 8, TFUE, «**un nouveau projet de budget est présenté par la Commission**».

Nouvelle version du budget par rubriques budgétaires : la Commission présente une nouvelle proposition de projet de budget 2011 en tenant compte des positions exprimées par le Conseil et par le Parlement européen au cours de la période de conciliation.

En crédits d'*engagement*, le total des dépenses proposées dans le projet de budget 2011 s'établit à 141.818,3 millions EUR, ce qui correspond à 1,13% du RNB, soit une augmentation de 332 millions EUR par rapport à 2010. Il reste ainsi une marge combinée de 1.984,1 millions EUR sous le plafond total.

Les crédits de *paiement* sont fixés au niveau retenu par le Conseil au mois d'août, c'est-à-dire à 126.527,1 millions EUR, ce qui correspond à 1,01% du RNB. Ce montant, qui est en hausse de 3.571,2 millions EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2010, laisse une marge de 7.934,9 millions EUR sous le plafond. Le Parlement a indiqué qu'il comprenait la position du Conseil au vu des contraintes budgétaires auxquelles les États membres sont actuellement confrontés. La Commission réaffirme sa conviction que **ce niveau de paiements ne peut être accepté que si, parallèlement, l'autorité budgétaire s'engage à répondre sans délai aux demandes de crédits de paiement supplémentaires par des budgets rectificatifs ou des virements**, afin d'éviter toute pénurie de crédits de paiement.

L'analyse budgétaire des rubriques du budget s'établit comme suit :

- **Rubrique 1a** : **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement proposés en faveur de la rubrique 1a**,** se montent à 13.520,6 millions EUR, ce qui représente une baisse de 9% par rapport au budget 2010. Comme ces montants dépassent le plafond de la rubrique 1a, la Commission propose simultanément de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 34 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 2,7%, passant à 11.645,8 millions EUR. L'apparente réduction des crédits d'engagement pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inclusion dans le budget 2010 de la deuxième tranche de crédits supplémentaires destinée au financement des projets énergétiques visant à aider à la relance économique. Si on exclut cet élément, les crédits d'engagement et les crédits de paiement augmentent respectivement de 5% et de 3%.
- **Rubrique 1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement progressent de 3,2%, passant à 50.980,6 millions EUR, ce qui laisse une marge de 6,4 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 14,6%, passant à 41.682,5 millions EUR. La forte hausse du niveau des paiements témoigne du fait que les programmes de la politique de cohésion relevant de la période de programmation 2007 – 2013 ont atteint leur vitesse de croisière, contribuant ainsi à la relance économique en Europe.
- **Rubrique 2, Conservation et gestion des ressources naturelles** : des crédits d'engagement d'un montant de 58.659,2 millions EUR sont proposés pour cette rubrique, ce qui constitue une baisse de 1,4% par rapport au budget 2010 et laisse une marge de 1.680,3 millions EUR. Les crédits de paiement diminuent de 3%, à 56.409,3 millions EUR. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 42.891,2 millions EUR en crédits d'engagement et à 42.786,6 millions EUR en crédits de paiement.
- **Rubrique 3a, Liberté, sécurité et justice** : les crédits d'engagement de la rubrique enregistrent une augmentation considérable de 13,2%, passant à 1.139 millions EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 67 millions EUR. Les crédits de paiement font eux aussi l'objet d'une importante augmentation, à hauteur de 10,2%, s'établissant à 814,3 millions EUR.
- **Rubrique 3b, Citoyenneté** : les crédits d'engagement s'élèvent à 682,9 millions EUR, ce qui ne laisse pratiquement aucune marge (0,1 million EUR). Les crédits de paiement pour cette rubrique baissent de 3,9%, pour s'établir à 646 millions EUR. Cette diminution est imputable à la mobilisation du Fonds de solidarité en 2010 (13 millions EUR), qui s'est ajoutée au budget initial au cours de l'année.
- **Rubrique 4**, **L'UE acteur mondial** : cette rubrique enregistre quant à elle une hausse des crédits d'engagement de 7,5%, qui passent à 8.754,3 millions EUR, montant qui dépasse le plafond de la rubrique 4. La Commission propose simultanément de mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 71 millions EUR. Les crédits de paiement baissent de 6,9%, à 7.249,0 millions EUR. Le montant total des crédits de paiement est inférieur à celui de 2010 car les engagements restant à liquider (le «RAL») sur de nombreuses lignes dites d'achèvement concernant des programmes antérieurs en cours de clôture, ont fortement diminué.
- **Rubrique 5, Administration** : les crédits d'engagement et de paiement pour la rubrique augmentent globalement de 2,2%, les premiers s'établissant à 8.081,7 millions EUR et les seconds à 8.080,4 millions EUR. Il subsiste ainsi une marge de 334,3 millions EUR.

Échec de la conciliation : les changements proposés sont le reflet des discussions ayant déjà eu lieu entre les deux branches de l'autorité budgétaire. Ces discussions ont abouti à un degré élevé de convergence, et ces éléments de compromis sont conservés dans la nouvelle proposition de la Commission afin de favoriser la conclusion rapide d'un accord sur le budget 2011. L'absence d'accord sur le budget aurait des conséquences

préjudiciables sur la mise en œuvre des programmes et des politiques clés, et **enverrait aux citoyens européens un signal désastreux en ces temps d'incertitude économique**. La crédibilité de l'Union européenne au niveau international serait également entachée. 'est en ayant cet impératif à l'esprit que la Commission cherche à rapprocher les positions des deux branches de l'autorité budgétaire dans cette proposition de nouveau projet de budget.

Analyse des principaux changements proposés :

Crédits de paiement : le niveau des crédits de paiement fait l'objet d'une adaptation majeure. Dans le projet initial de budget 2011, la Commission avait proposé une hausse de 5,8% pour les paiements par rapport au budget de 2010. Depuis lors, les difficultés économiques auxquelles est confrontée l'Europe sont devenues plus marquées, et un consensus général s'est instauré parmi tous les États membres sur la nécessité d'appliquer des mesures d'austérité. Par conséquent, ce nouveau projet de budget propose un niveau global de crédits de paiement de **126,5 milliards EUR**, comme l'avait proposé le Conseil. Lors de la conciliation, il y avait des convergences de vues sur le fait que ce montant pouvait être un élément essentiel rendant possible un accord global. Cependant, la Commission souhaite également souligner que, contrairement aux budgets nationaux, **le budget de l'UE ne peut jamais être en déficit**. À cet égard, une déclaration commune avec les deux branches de l'autorité budgétaire confirmant qu'elles sont disposées à traiter rapidement les budgets rectificatifs ou les virements en cas de besoin est **essentielle**.

En conséquence, la **réduction globale des crédits de paiement**, par rapport au projet de budget de la Commission (lettres rectificatives comprises), a été ventilée comme suit entre les différentes rubriques:

- un tiers sur la rubrique 1b;
- un tiers sur la rubrique 2;
- un tiers sur les rubriques 1a, 3a et 4.

Modifications des rubriques : les ajustements par rubrique du cadre financier sont les suivants :

- **Rubrique 1a** : la Commission propose d'augmenter le niveau des crédits d'engagement pour un certain nombre de mesures, tout en maintenant le niveau proposé dans le projet de budget initial pour la plupart des autres mesures. Les augmentations reflètent les priorités du Parlement européen en ce qui concerne la jeunesse, les PME et la recherche. Il en découle une situation dans laquelle le niveau des crédits d'engagement dépasse le plafond du cadre financier pluriannuel, de sorte que **la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité pour un montant de 34 millions EUR**.
- **Rubrique 1b** : le niveau des crédits d'engagement reste inchangé par rapport au projet de budget initial, à une exception près: un nouvel article 13 03 31 «Assistance technique et diffusion des informations sur la stratégie de l'Union en faveur de la région de la mer Baltique et l'amélioration des connaissances sur la stratégie à l'échelle des macrorégions» est créé pour un montant de 2,5 millions EUR en engagements (sans paiements). Les crédits de paiement ont été adaptés pour que soit respectée la limite de 126,5 milliards EUR pour l'ensemble du projet de budget.
- **Rubrique 2** : la nouvelle proposition intègre certaines priorités du Parlement européen, comme des renforcements en faveur du Lait aux écoliers, de LIFE+, de l'Agence communautaire de contrôle des pêches et de la Santé des animaux, et reprend en partie la position du Conseil sur l'Apurement comptable. Les paiements sont fixés au même niveau que les engagements. Le nouveau projet de budget comprend également 540 millions EUR de recettes affectées pour le FEAGA reportées de 2010 à 2011. Ce montant est supérieur au montant de 210 millions EUR par rapport à la lettre rectificative n° 3/2011, en raison d'un usage moindre des recettes affectées générées en 2010 dans l'exécution du budget 2010.
- **Rubrique 3a** : modifications limitées à quelques lignes budgétaires dont notamment réduction du budget de l'Agence FRONTEX.
- **Rubrique 3b** : les crédits d'engagement sont fixés au niveau proposé dans le projet de budget initial, avec certaines augmentations, reflétant les priorités du Parlement européen en matière de jeunesse et de communication.
- **Rubrique 4** : le principal changement concerne la **Palestine**, pour laquelle un montant supplémentaire de **100 millions EUR** est proposé. Il découle une situation dans laquelle **la Commission est contrainte de faire intervenir l'instrument de flexibilité pour un montant de 71 millions EUR en faveur de la Rubrique 4** afin de couvrir les besoins supplémentaires de la Palestine. Les crédits de paiement en faveur de la Palestine sont eux aussi augmentés de 100 millions EUR, alors que pour les autres lignes dont les engagements sont augmentés, les paiements sont maintenus au niveau du projet de budget initial. La Commission propose également de limiter à 100 millions EUR les paiements destinés à la réserve d'aide d'urgence, dans la logique du compromis du comité de conciliation. La coopération avec l'Asie et l'Amérique latine est également renforcée.
- **Rubrique 5** : le nouveau projet de budget proposé exclut les crédits relatifs à l'adaptation des rémunérations de 2009 (1,85%) qui reste à effectuer pour l'ensemble des institutions, en attendant l'adoption du nouveau règlement du Conseil faisant suite à l'arrêt du 24 novembre 2010 rendu par la Cour de justice en faveur de la Commission. Un projet de budget rectificatif sera présenté en 2011. Dans l'intervalle, une marge suffisante sera laissée intacte sous le plafond de la rubrique 5. Parallèlement, la Commission propose un nouveau projet de budget intégrant le nouveau Service européen pour l'action extérieure pour lequel, dans l'esprit du compromis, les crédits sont fixés au niveau inférieur convenu conjointement par les deux branches de l'autorité budgétaire dans leurs lectures respectives. Pour le Parlement et le Conseil, après prise en compte des corrections liées aux rémunérations, le nouveau projet de budget reflète la lecture du Parlement européen, sauf en ce qui concerne le Conseil (nouvelle adaptation attendue en ce qui concerne le SEAE). S'agissant enfin des autres institutions, la situation concernant les postes supplémentaires par rapport à 2010 est la suivante: Cour de justice (+29), CES (+11), CdR (+18), Médiateur (+1) et Contrôleur européen de la protection des données (+2).